

S'LO



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A 2024-02-01
REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION

Le Maire de BUSSY-ALBIEUX

Vu les articles L2213-1 et 2213-2 le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L411-1 modifié par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 – art 65 JORF 12 du Code de la Route ;

Vu la demande formulée le 30 Janvier 2024 par l'école de Bussy-Albieux représentée par la directrice, Madame BEAL

Considérant que des séances vélos sont prévues, il convient de prendre des dispositions nécessaires pour faciliter l'encadrement de ces séances.

ARRETE

Article 1er: L'Ecole de Bussy-Albieux organise des séances vélos sur le parking de la Salle des Fêtes les Mardis 5, 12, 19 et 26 Mars ainsi que les Mardis 2 et 9 Avril de 12H00 à 17H00.

Article 2 : Durant ces séances, le stationnement et la circulation seront interdits.

Article 3 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 09 Février 2024

Le Maire,
Serge DERORY



Affichage fait numériquement le2.6.FEV.2024.....